

Montants Primes et participations

04-12-2006

Naissance - 120 € en chèques CADHOC sur présentation d'un acte de naissance.

Mariage ou P.A.C.S. - 120 € sur présentation d'une facture.

Cure thermique. - 120 € sur présentation d'un justificatif.

Séjour scolaire d'un enfant - 15 € par jour avec un maximum de 120 €.

Décès d'un agent en activité ou de son conjoint, concubin ou enfant. le C.E. versera une indemnité forfaitaire de 450 euros (soit au conjoint, ou concubin, ou enfants ou parents).

Prime de départ en retraite d'un agent. - 200 € sur présentation d'une facture

Participation culturelle : 60€ par agent (les tickets présentés en remboursement ne doivent concerner que l'agent, son conjoint et ses enfants de moins de 20 ans à charge). S'ils sont nominatifs, ils doivent impérativement porter le nom de l'agent. Les spectacles proposés par la culturelle sont également concernés.

Tickets cinéma : forfait annuel de 20 tickets par agent au prix de 4.50€ pour le ticket Gaumont et 3.80€ pour le ticket Noé